

Marine marchande. Règlement d'administration publique du 1er septembre 1934 pour l'application aux bâtiments d'une jauge supérieure à 250 tonneaux de la loi du 16 juin 1933 sur la Sécurité de la navigation maritime et l'hygiène à bord des navires de

Type de contenu : Texte

Titre(s) : Marine marchande. Règlement d'administration publique du 1er septembre 1934 pour l'application aux bâtiments d'une jauge supérieure à 250 tonneaux de la loi du 16 juin 1933 sur la Sécurité de la navigation maritime et l'hygiène à bord des navires de / France. Ministère de la Marine marchande

Editeur, producteur : Paris : Société d'éditions géographiques maritimes et colo, 1948

Description matérielle : 135p. ; 24cm

Note relative à la ressource : Loi, décret, règlement

Sujet(s) : Marine de plaisance

Marine de pêche

Marine marchande

Médecine nautique

Médecine nautique

Navigation

Sécurité